

Rapport d'activité CAP Liberté de Conscience 2025



Liberté de Conscience

NGO with ECOSOC consultative status

**NGO with ECOSOC consultative status at the United Nations
Registration on EU Transparency Register 628479527756-78
Civil society platform of Fundamental Rights created by the EU FRA
Association loi 1901 : W751082307**



@caplc1



@caplc1

CAP LIBERTÉ DE CONSCIENCE

RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL 2025

INTRODUCTION

Identité et mission

CAP Liberté de Conscience (CAP LC) est une ONG dédiée à la protection de la liberté de conscience, de religion et de conviction. Notre mission consiste à veiller au respect de ces droits fondamentaux, tant au niveau national qu'international, en luttant contre les discriminations et les abus de pouvoir administratifs qui visent les minorités spirituelles ou philosophiques. En 2025, notre action s'est concentrée sur la défense de l'état de droit face aux dérives institutionnelles observées en France.

Vue d'ensemble de l'année 2025

L'année 2025 marque un tournant décisif dans notre combat judiciaire, avec une série inédite de victoires contre l'administration. Le document source recense pas moins de cinq condamnations de la Miviludes sur la seule année 2025, ainsi que des avancées significatives contre l'UNADFI. Parallèlement, notre visibilité s'est accrue grâce à des relais médiatiques spécialisés dénonçant les dysfonctionnements de la lutte « antisectes » en France.

Contexte 2025

L'année s'inscrit dans un contexte de tension accrue autour des financements publics alloués aux associations « antisectes ». Des enquêtes et articles publiés en 2025 évoquent des « scandales de subventions » et des « ratés » administratifs majeurs. C'est dans ce climat que CAP LC a intensifié ses actions pour exiger transparence et responsabilité.

RECOURS JUDICIAIRES ET CONTENTIEUX



Ce pôle constitue le cœur de notre activité 2025, matérialisé par des décisions de justice favorables qui sanctionnent les agissements de l'administration.

Actions contre la Miviludes : une année de sanctions administratives

En 2025, CAP LC a maintenu une pression juridique constante sur la Miviludes (Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires). L'objectif était de contester ses abus de pouvoir et ses refus de communication. Le bilan est sans appel : la Miviludes a été « condamnée pour la 5ème fois en 2025 ».

Les décisions majeures du Tribunal Administratif de Paris :

Trois jugements spécifiques rendus en mai 2025 confirment le bien-fondé des actions de CAP LC:

- **16 mai 2025** : Dans l'affaire *CAP Liberté de Conscience v. MIVILUDES I*, le Tribunal Administratif de Paris a statué en faveur de notre association.
- **16 mai 2025** : Une seconde décision, *CAP Liberté de Conscience v. MIVILUDES II*, a également abouti à une condamnation de l'organisme (Source doc, p.1).
- **28 mai 2025** : Une troisième victoire, *CAP/ Liberté de Conscience v. MIVILUDES III*, a clos ce mois décisif.

Outre ces victoires directes, CAP LC recense d'autres revers judiciaires pour la Miviludes en 2025, démontrant un problème systémique. Le 21 février 2025, dans l'affaire *Malrevers Kibboutz v. MIVILUDES*, et le 11 juillet 2025 dans l'affaire *Témoins de Jéhovah c. MIVILUDES*, le Tribunal Administratif de Paris a également sanctionné la Mission.

Ces décisions cumulées obligent l'État à rendre des comptes et, dans certains cas, à indemniser les requérants, comme l'indique le titre « doit de nouveau payer sa victime ».

- **Sanction de l'illégalité** : La justice administrative confirme que la Miviludes ne peut s'affranchir des règles de droit commun.
- **Jurisprudence** : L'accumulation de 5 condamnations en une seule année crée un précédent juridique fort sur la responsabilité de cet organisme.
- **Crédibilité** : Ces victoires renforcent la légitimité de CAP LC comme interlocuteur capable de faire plier l'administration.

Liens :

1. Voir : La MIVILUDES condamnée pour la 5ème fois en 2025 doit de nouveau payer sa victime — (<https://freedomofconscience.eu/la-miviludes-condamnee-pour-la-5eme-fois-en-2025-doit-de-nouveau-payer-sa-victime/>)
2. Voir : CAP Liberté de Conscience obtient deux nouvelles victoires contre la Miviludes lourdement condamnée — (<https://freedomofconscience.eu/cap-liberte-de-conscience-obtient-deux-nouvelles-victoires-contre-la-miviludes-lourdement-condamnee/>)

Actions contre l'UNADFI : droit de réponse et transparence

L'UNADFI (Union nationale des Associations de Défense des Familles et de l'Individu), association partenaire de l'État, a également été la cible de nos actions contentieuses.

Le contentieux du Droit de réponse :

Le 24 janvier 2025, la justice a confirmé en appel l'obligation pour l'UNADFI de publier un droit de réponse de CAP LC. Cette décision est fondamentale car elle brise le monopole de la parole que s'arrogeait cette association sur son site internet. La publication effective de ce droit de réponse sur le site de l'UNADFI est désormais actée.

Procédures en cours et annoncées :

CAP LC a par ailleurs annoncé avoir saisi la justice pour dénoncer « la diffusion de messages racistes et islamophobes par un chapitre de l'UNADFI ». Notre association affirme clairement que « l'UNADFI n'échappera pas à la justice ».

- **Rétablissement de la vérité** : L'obligation judiciaire de publier notre droit de réponse permet au public d'accéder à une version contradictoire des faits directement sur le site de l'UNADFI.
- **Responsabilité pénale/civile** : Les actions engagées pour discrimination visent à lever l'impunité dont bénéficient certains acteurs associatifs subventionnés.

Liens :

1. Voir : La publication par l'UNADFI du droit de réponse de CAPLC confirmée en appel — (<https://www.droit-tj.fr/spip.php?article540>)
2. Voir : UNADFI droit de réponse de CAP LC sur le site de l'UNADFI — (<https://www.unadfi.org/prevention/droit-et-institutions/pouvoirs-publics/le-senat-aurait-il-cede-a-la-pression/?highlight=Coordination%20des%20Associations%20et%20des%20Particuliers%20pour%20la%20Libert%C3%A9%20de%20Conscience>)
3. Voir : L'UNADFI n'échappera pas à la justice — (<https://freedomofconscience.eu/lunadfi-nechappera-pas-a-la-justice/>)
4. Voir : CAP Liberté de Conscience dénonce la diffusion de messages racistes et islamophobes par un chapitre de l'UNADFI et saisit la justice — (<https://freedomofconscience.eu/cap-liberte-de-conscience-denonce-la-diffusion-de-messages-racistes-et-islamophobes-par-un-chapitre-de-lunadfi-et-saisit-la-justice/>)

Autres acteurs et contentieux connexes

Le rapport fait état de l'impact des décisions de justice sur d'autres entités ou via des commentaires juridiques externes. Il est notamment fait mention d'un article de *Bitter Winter* daté du 16 décembre 2024, intitulé « France, the Anti-Cult Association UNADFI Loses a Case Against CAP-LC », qui documente la continuité de nos succès judiciaires.

Ce que cela change :

- **Internationalisation du contentieux** : Les décisions françaises sont analysées et relayées par des observateurs internationaux des droits de l'homme.

Liens :

1. Voir : Bitter Winter : France, the Anti-Cult Association UNADFI Loses a Case Against CAP-LC — (<https://bitterwinter.org/france-the-anti-cult-association-unadfi-loses-a-case-against-cap-lc/>)

PLAIDOYER & ANALYSE CRITIQUE

Au-delà des prétoires, CAP LC mène un travail de fond pour documenter et exposer les dérives des organismes « anti-sectes ».

Dénonciation des pratiques de l'UNADFI



Nos publications de 2025 ont mis en lumière plusieurs aspects critiques de la gestion et de l'idéologie de l'UNADFI.

- **Détournement numérique** : Nous avons publié une analyse intitulée « Subvention MIVILUDES : le grand détournement numérique de l'UNADFI », questionnant l'usage des fonds alloués à leurs activités en ligne.

- **Interprétation du droit** : Nous avons contesté leur lecture juridique dans un article sur « L'interprétation toute personnelle des textes européens par l'UNADFI ».

- **Discrimination** : Comme évoqué plus haut, le plaidoyer porte aussi sur la dénonciation de discours de haine (racisme, islamophobie) au sein de leurs structures locales.

Lien vers la publication CAP LC :

- Voir : Subvention MIVILUDES : le grand détournement numérique de l'UNADFI — (<https://freedomofconscience.eu/subvention-miviludes-le-grand-detournement-numerique-de-lunadfi/>)
- Voir : L'interprétation toute personnelle des textes européens par l'UNADFI — (<https://freedomofconscience.eu/linterpretation-toute-personnelle-des-textes-europeens-par-lunadfi/>)

Surveillance des flux financiers et infiltration (FECRIS / CAFFES)

Notre vigilance s'étend aux partenaires historiques de l'État.

- **FECRIS (Fédération Européenne des Centres de Recherche et d'Information sur le Sectarisme)** : CAP LC a publié une enquête révélant « Comment la Russie a infiltré une organisation anti-sectes fondée à Paris pendant de nombreuses années ». Ce travail de documentation vise à alerter sur les ingérences étrangères au sein des associations financées par la France.
- **CAFFES** : Nous avons exposé les irrégularités financières potentielles dans le dossier « Subventions MIVILUDES 2023/2024 : Le CAFFES pris la main dans le sac » et dénoncé l'attitude de ces groupes qui « se croient au-dessus de la loi ».

Lien vers la publication CAP LC :

- Voir : FECRIS : Comment la Russie a infiltré une organisation anti-sectes fondée à Paris pendant de nombreuses années — (<https://freedomofconscience.eu/comment-la-russie-a-infiltrer-une-organisation-anti-sectes-fondee-a-paris-pendant-de-nombreuses-annees/>)
- Voir : CAFFES : Subventions MIVILUDES 2023/2024 : Le CAFFES pris la main dans le sac — (<https://freedomofconscience.eu/subventions-miviludes-2023-2024-le-caffes-pris-la-main-dans-le-sac/>)
- Voir : CAFFES : France : Quand des groupes anti-sectes financés par l'État se croient au-dessus de la loi — (<https://freedomofconscience.eu/quand-des-groupes-anti-sectes-finances-par-letat-se-croient-au-dessus-de-la-loi/>)

Riposte face à la rhétorique de la « procédure-bâillon »

Face à nos succès judiciaires, la Miviludes et ses alliés tentent de qualifier nos actions de « procédures-bâillon ». CAP LC a réagi fermement par une publication explicative : « La “procédure-bâillon” la nouvelle excuse de la MIVILUDES et consorts » (Source doc, p.2). Notre objectif est de démontrer que l'exercice légitime du droit de recours ne saurait être assimilé à une manœuvre abusive.

Lien vers la publication CAP LC :

- Voir : MIVILUDES : La « procédure-bâillon » la nouvelle excuse de la MIVILUDES et consorts — (<https://freedomofconscience.eu/la-procedure-baillon-la-nouvelle-excuse-de-la-miviludes-et-consorts/>)

VISIBILITÉ MÉDIATIQUE & RECONNAISSANCE EXTERNE

En 2025, les analyses et les combats de CAP LC ont trouvé un écho significatif auprès de médias indépendants et spécialisés.

Échos médiatiques en 2025

Plusieurs publications tierces ont relayé les difficultés de la Miviludes, corroborant les alertes lancées par CAP LC.

- **21 octobre 2025 — Pr4vd4** : Le média a publié un article intitulé « Les ratés de la Miviludes », pointant les erreurs dans la lutte anti-sectes. *Lien* : Voir : Pr4vd4 : Les ratés de la Miviludes (<https://pr4vd4.net/pravda-politique/miviludes-rates-erreurs-lutte-anti-sectes-202510.html>)
- **9 mai 2025 — Bitter Winter** : Ce magazine international spécialisé dans la liberté religieuse a souligné l'ampleur de nos victoires judiciaires avec l'article « Used to Defeat in Court, MIVILUDES Suffers Two Losses in One Day ». Ce titre met en exergue la répétition des échecs judiciaires de l'administration française. *Lien* : Voir : Bitter Winter : Used to Defeat in Court, MIVILUDES Suffers Two Losses in One Day — (<https://bitterwinter.org/used-to-defeat-in-court-miviludes-suffers-two-losses-in-one-day/>)
- **5 mai 2025 — Religactu** : Le site d'information a enquêté sur les aspects financiers avec l'article « Un million d'euros sous enquête : comment la Miviludes se retrouve au cœur d'un scandale de subventions ». Cette publication valide nos inquiétudes sur la gestion des fonds publics. *Lien* : Voir : Religactu : Un million d'euros sous enquête : comment la Miviludes se retrouve au cœur d'un scandale de subventions — (<https://religactu.fr/un-million-deuros-sous-enquete-comment-la-miviludes-se-retrouve-au-coeur-dun-scandale-de-subventions/>)
- **24 janvier 2025 — Droit TJ** : Ce portail juridique a rendu compte de notre victoire en appel concernant le droit de réponse face à l'UNADFI. *Lien* : Voir : Droit TJ : La publication par l'UNADFI du droit de réponse de CAPLC confirmée en appel — (<https://www.droit-tj.fr/spip.php?article540>)

CONCLUSION

Le bilan de l'année 2025 est historiquement marqué par la réussite de notre stratégie judiciaire. Avec cinq condamnations de la Miviludes et une victoire en appel contre l'UNADFI pour le respect du droit de réponse, CAP LC a démontré qu'aucun acteur, fût-il soutenu par l'État, n'est au-dessus des lois. Ces résultats valident notre méthode alliant pugnacité juridique et rigueur documentaire.

Ces victoires ont eu un impact concret : des réparations financières pour les victimes, une obligation de transparence pour l'UNADFI, et une reconnaissance médiatique accrue des dysfonctionnements du système « antisectes » français.

Pour l'avenir, les procédures engagées en 2025, notamment sur les questions de discrimination et de gestion des fonds publics (CAFFES, UNADFI), laissent présager une année 2026 où l'exigence de responsabilité sera maintenue à son plus haut niveau. CAP Liberté de Conscience continuera d'œuvrer sans relâche pour que la liberté de conscience soit respectée en France.



CAP Liberté de Conscience OSCE

ANNEXES

Chronologie 2025

- **24 janvier 2025** : Confirmation en appel de l'obligation pour l'UNADFI de publier le droit de réponse de CAP LC.
- **21 février 2025** : Jugement Tribunal Administratif de Paris (Malrevers Kibboutz c. MIVILUDES).
- **5 mai 2025** : Article de Religactu sur le scandale des subventions Miviludes.
- **9 mai 2025** : Article de Bitter Winter sur les défaites de la Miviludes.
- **16 mai 2025** : Jugement Tribunal Administratif de Paris (CAP LC c. MIVILUDES I).
- **16 mai 2025** : Jugement Tribunal Administratif de Paris (CAP LC c. MIVILUDES II).
- **28 mai 2025** : Jugement Tribunal Administratif de Paris (CAP LC c. MIVILUDES III).
- **11 juillet 2025** : Jugement Tribunal Administratif de Paris (Témoins de Jéhovah c. MIVILUDES).
- **21 octobre 2025** : Article de Pr4vd4 « Les ratés de la Miviludes ».

Tableau des procédures

Acteur visé	Juridiction	Date	Statut / Résultat	
UNADFI	Cour d'appel (référé droit de réponse)	24/01/2025	Victoire (Publication confirmée)	
MIVILUDES	Tribunal Administratif de Paris (Affaire Malrevers Kibboutz)	21/02/2025	Victoire (mentionnée dans la liste des procès perdus par Miviludes)	
MIVILUDES	Tribunal Administratif de Paris (CAP LC I)	16/05/2025	Victoire (Condamnation Miviludes)	
MIVILUDES	Tribunal Administratif de Paris (CAP LC II)	16/05/2025	Victoire (Condamnation Miviludes)	
MIVILUDES	Tribunal Administratif de Paris (CAP LC III)	28/05/2025	Victoire (Condamnation Miviludes)	
MIVILUDES	Tribunal Administratif de Paris (Témoins de Jéhovah)	11/07/2025	Victoire (mentionnée dans la liste des procès perdus par Miviludes)	
UNADFI	Non précisé (Plainte pour discrimination)	2025	En cours / Saisine annoncée	

Sources primaires CAP LC :

- <https://freedomofconscience.eu/la-miviludes-condamnee-pour-la-5eme-fois-en-2025-doit-de-nouveau-payer-sa-victime/>
- <https://freedomofconscience.eu/cap-liberte-de-conscience-obtient-deux-nouvelles-victoires-contre-la-miviludes-lourdement-condamnee/>
- <https://freedomofconscience.eu/cap-liberte-de-conscience-denonce-la-diffusion-de-messages-racistes-et-islamophobes-par-un-chapitre-de-lunadfi-et-saisit-la-justice/>
- <https://freedomofconscience.eu/lunadfi-nechappera-pas-a-la-justice/>
- <https://freedomofconscience.eu/subvention-miviludes-le-grand-detournement-numerique-de-lunadfi/>
- <https://freedomofconscience.eu/linterpretation-toute-personnelle-des-textes-europeens-par-lunadfi/>
- <https://freedomofconscience.eu/comment-la-russie-a-infiltrer-une-organisation-anti-sectes-fondee-a-paris-pendant-de-nombreuses-annees/>
- <https://freedomofconscience.eu/la-procedure-baillon-la-nouvelle-excuse-de-la-miviludes-et-consorts/>
- <https://freedomofconscience.eu/quand-des-groupes-anti-sectes-finances-par-letat-se-croient-au-dessus-de-la-loi/>
- <https://freedomofconscience.eu/subventions-miviludes-2023-2024-le-caffes-pris-la-main-dans-le-sac/>

Sources externes et juridiques :

- <https://pr4vd4.net/pravda-politique/miviludes-rates-erreurs-lutte-anti-sectes-202510.html>
- <https://bitterwinter.org/used-to-defeat-in-court-miviludes-suffers-two-losses-in-one-day/>
- <https://religactu.fr/un-million-deuros-sous-enquete-comment-la-miviludes-se-retrouve-au-coeur-dun-scandale-de-subventions/>
- <https://www.droit-tj.fr/spip.php?article540>
- <https://www.unadfi.org/prevention/droit-et-institutions/pouvoirs-publics/le-senat-aurait-il-cede-a-la-pression/?highlight=Coordination%20des%20Associations%20et%20des%20Particuliers%20pour%20la%20Libert%C3%A9%20de%20Conscience>
- <https://bitterwinter.org/france-the-anti-cult-association-unadfi-loses-a-case-against-cap-lc/>
- <http://www.geopolintel.fr/article3613.html>
- <https://adnm.live/2023/06/27/27-06-2023-un-spectacle-celeste/>

LISTE DES SIGLES

- **CAP LC** : Coordination des Associations et des Particuliers pour la Liberté de Conscience
- **MIVILUDES** : Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires
- **UNADFI** : Union nationale des Associations de Défense des Familles et de l'Individu
- **FECRIS** : Fédération Européenne des Centres de Recherche et d'Information sur le Sectarisme
- **CAFFES** : Centre national d'Accompagnement Familial Face à l'Emprise Sectaire



Liberté de Conscience

NGO with ECOSOC consultative status

NGO with ECOSOC consultative status at the United Nations

Registration on EU Transparency Register 628479527756-78

Civil society platform of Fundamental Rights created by the EU FRA

Association loi 1901 : W751082307

CAP Liberté de Conscience

117, rue de Charenton 75012 Paris

contact@coordiap.com



@caplc1



@caplc1